



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 095-219500584-20231113-2023\_26-AR

S<sup>2</sup>LO

N° 2023-26

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

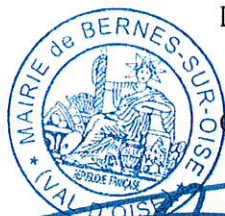
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de sauvegarde externalisée avec l'association ADICO-PAE du Thillois-5 rue Jean Monnet-BP 20683-60 006 BEAUVAIS Cedex, à compter du 9 octobre 2023, pour une durée de 4 ans, soit 1059 € H.T par an.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 13/11/2023

Le Maire,

Olivier ANTY



**DATE DE PUBLICATION : 16 NOV. 2023**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telrecours.fr](http://www.telrecours.fr).*